

PLAN DE PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE

Dispositifs Aissance Aquatique et J'Apprends à Nager (AA - JAN)

Campagne 2022*

Crédits disponibles

	TOTAL	Enveloppe prévention des noyades	
		AA	JAN
National	3M €	1.5M €	1.5M €
Auvergne-Rhône-Alpes	310 000 €	155 000 €	155 000 €

Principales modalités

Bénéficiaires possibles (voir Annexes V et VI pp 24-28 de la note ANS n°2022-DFT-01*):

- Structures éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale (associations sportives, comités départementaux, ligues régionales...)
- Collectivités territoriales ou leurs groupements

Dépôt des candidatures sur Le Compte Asso (LCA) du 25 mars au 30 juin 2022

Si vous avez été financés en 2020-2021 vous devrez fournir avant le **30 juin** le Compte-rendu de ces actions et si vous faites une demande en 2022 pensez à bien cocher la case « renouvellement » à l'étape n°3 dans LCA.

Type d'actions

	AISANCE AQUATIQUE (AA)	J'APPRENDS A NAGER (JAN)
Public visé	Enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager (jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap)	<p>Enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement en zones carencées (ZRR et QPV) (jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap)</p> <p>Adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement en zones carencées (ZRR et QPV)</p>
Conditions d'organisation Voir Note ANS n°2022-DFT-01 Annexe XII pp 39-41	<ul style="list-style-type: none"> - Stages gratuits pour les enfants - Sans recours à des dispositifs de flottaison - Stages permettant l'expérience de la grande profondeur - Uniquement sous la forme de stages massés dans <u>le temps scolaire (Classe Bleue)</u> et/ou <u>périscolaire ou extrascolaire (Stage Bleu)</u>. <ul style="list-style-type: none"> - 2 séances/j pendant 1 semaine ou 1 séance/j pendant 2 semaines. - L'enseignement se compose de 3 paliers de compétences correspondant à environ 10 séances chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stages gratuits pour les publics ciblés - 10 séances de 30' à 1h chacune - Stages pouvant être massés et avoir lieu dans le cadre d'un accueil de loisirs ou séjours avec hébergement - Pendant les vacances scolaires, les WE ou les temps périscolaires
Evaluation	3 paliers d'acquisition constituant un continuum sont distingués. Ils correspondent chacun à un ensemble de compétences dont la somme constitue l'Aisance aquatique. Voir Note ANS n°2022-DFT-01 Annexe XII p 39	Réussite au test Sauv'Nage ou lors du NOUVEAU TEST commun EN/JES : ASNS (Attestation Savoir Nager Sécuritaire) Voir Note ANS n°2022-DFT-01 p 10

Partenariats	Coopération à privilégier et souhaitée entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales + liens avec Éducation Nationale via DSDEN lorsque l'action est dans le cadre scolaire (Appellation Classe bleue).	Coopération à privilégier et souhaitée entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales.
Procédure d'instructions	Niveau départemental par le SDJES pour les Ass. Sportives, collectivités territoriales. Niveau régional par la DRAJES pour les Comités régionaux/Ligues.	
Exigences	Le bilan des actions financées sur le dispositif AA 2020-2021 se fera en deux parties : ⇒ Transmission du compte-rendu financier via « Le Compte Asso » (évaluation qualitative et financière). ⇒ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « Prévention des noyades » / onglet « Je me connecte ».	Le bilan des actions financées sur le dispositif JAN 2020-2021 se fera par la transmission du compte-rendu financier via « Le Compte Asso » (évaluation qualitative et financière).

* Toutes les informations en lien avec le « **PLAN DE PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE** » sont disponibles dans la **Note ANS n°2022-DFT-01**: [Note ANS n°2022-DFT-01](#)

- Au point III pp 7-10 avec les annexes :
 - ANNEXE V – 2022 Liste des structures éligibles p24
 - ANNEXE VI – 2022 Liste des fédérations agréées par l'État pp 25-28
 - ANNEXE VII – 2022 Liste des territoires carencés / Critères d'éligibilité p 29
 - ANNEXE XII – 2022 Modalités d'organisation des stages d'Aissance aquatique et « J'apprends à nager » pp 39-41

Information sur le programme ANS-2022 de financement du plan 5 000 équipements sportifs de proximité dont [Les bassins de natation mobiles](#) :

https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite#Quels_sont_les_territoires_eligibles